



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 79592

Texte de la question

M. Marc Francina appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les prévisions budgétaires 2006 pour l'enseignement agricole. En effet, alors que le budget de l'enseignement agricole public augmente de plus de 7 % et que celui de l'enseignement agricole privé augmente de 3 %, le budget est en baisse pour les maisons familiales rurales (MFR). La subvention à l'élève attribuée aux maisons familiales rurales n'est pas revalorisée comme le stipulait l'accord signé en 2004. L'État prévoit arbitrairement de financer, en 2006, 46 990 élèves dans les maisons familiales rurales au lieu des 48 958 sur lesquels il s'était engagé. Il souhaiterait connaître en conséquence les mesures budgétaires envisagées par le Gouvernement afin de permettre aux maisons familiales rurales d'avoir une place réelle au sein du système éducatif sans être seules à subir les conséquences de la rigueur budgétaire.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche est attentif aux préoccupations exprimées à propos du budget réservé aux maisons familiales et rurales dans le cadre du projet de loi de finances pour 2006. La grande qualité du travail de proximité et d'accompagnement pédagogique réalisé par les maisons familiales et rurales est unanimement reconnu. Elles permettent à des élèves, souvent en difficulté dans l'enseignement classique, de trouver un milieu favorable à l'acquisition d'une formation et à une insertion professionnelle rapide et réussie. Dans un contexte budgétaire contraint, la dotation allouée aux maisons familiales et rurales est en reconduction. Cette situation conduit à rechercher un équilibre entre la revalorisation de la valeur unitaire de la subvention à l'élève et la progression des effectifs accueillis. Dans le projet de loi de finances pour 2006, les différentes composantes de l'enseignement technique agricole ont contribué, de manière équitable, à l'effort de modération des dépenses publiques. Ainsi, l'enseignement public et l'enseignement privé fonctionnant à temps plein seront réduits de 71 équivalents temps plein travaillés (ETPT) à la rentrée 2006, par non-renouvellement des départs en retraite. Cette situation aura des conséquences sur le nombre de classes et sur les effectifs d'élèves accueillis. Le mode de financement des maisons familiales et rurales se traduit plus directement par la baisse des effectifs subventionnés. Lors du vote du budget à l'Assemblée nationale, le ministère de l'agriculture et de la pêche a pris en considération les préoccupations des maisons familiales et rurales en procédant, avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche à un abondement de 15,5 millions d'euros des crédits de l'enseignement technique agricole. Cet effort est partagé entre les deux départements ministériels à hauteur de 8 millions d'euros pour l'éducation nationale et 7,5 millions d'euros pour l'agriculture.

Données clés

Auteur : [M. Marc Francina](#)

Circonscription : Haute-Savoie (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79592

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 2005, page 10943

Réponse publiée le : 31 janvier 2006, page 949